

Comité de programmation du Pays de Saintonge Romane

Compte-rendu du comité de programmation du jeudi 19 décembre 2019

Au Syndicat Mixte du Pays de Saintonge Romane

Étaient présent-e-s, Mesdames et Messieurs les membres du comité de programmation :

Membres Publics (5)

BARREAUD Sylvain	Président de la communauté de Commune Cœur de	Titulaire
DUBOIS Jacques	Maire de Tesson	Suppléant
GRENON Jean-Claude	Président du syndicat mixte du Pays de Saintonge romane	Titulaire
MARGAT Alain	Maire de Corme Royal	Titulaire
MASSIAS Yves	Maire de Jazennes	Titulaire

Membres Privés (5)

BARREAUD Jean-Michel	Membre du GAL 2007-2013	Titulaire
BOITARD Yannig	Brunet Drouillac	Titulaire
BOUTINET Jean-Jacques	Auto-entrepreneur	Suppléant
DAUTRY-AUTIN Eva-Maria	Coordinatrice de l'association TERDEV	Titulaire
HAPIOT Benoit	Artiste	Suppléant
RIALLAND Valérie	Référente territoriale GAB 17	Titulaire

Membres excusés

AUDOUIN Thomas	Gérant de la Société Sorties-Aventure	Suppléant
BESSAGUET Alain	Président de l'Association Courts-circuits	Suppléant
BITON Dominique	Gestionnaire de l'Association Patrimoine de Saint-Sauvant/	Suppléant
COASSIN Gérard	Personne qualifiée	Titulaire
CROC Pascale	Productrice fermière AB	Titulaire
MAJEAU Stéphane	Adjoint au maire de Plassay	Suppléant
MORDANT Jean-Pierre	Conseiller municipal de Gémozac	Titulaire
ROBERT Vincent	Directeur de l'APMAC	Titulaire
ROUAUD Michel	Président de l'association Saint-fiacre	Titulaire
SEBERT-BADOIS Christine	Présidente « route des trésors de Saintonge »	Titulaire
SOULET Bruno	Comédien et metteur en scène	Suppléant

Invités

DURAND Aurélien	Directeur du Syndicat Mixte du Pays de Saintonge Romane
-----------------	---

Equipe technique : LEBLAY Boris, Animateur-Gestionnaire LEADER

Nombre de votants : 10 membres. (5 membres publics et 5 membres privés). Monsieur Jean-Jacques BOUTINET, suppléant de Monsieur Yannig BOITARD, ne peut pas prendre part aux votes.

Le double quorum n'est pas respecté puisque le nombre de votant du collège privé ne représente pas le minimum de 51 % des votes.



L'ordre du jour est le suivant :

- Remplacement des membres démissionnaires
- Point de situation sur l'évolution des dossiers
- Information sur les modalités de gestion de fin du programme
- Proposition d'évolution des fiches actions pour la gestion de fin de programme
- Programmation des projets
 - « Animation et gestion du programme LEADER 2017 » (Pays de Saintonge Romane)
 - « Animation et gestion du programme LEADER 2018 » (Pays de Saintonge Romane)
 - « Démarches préalables à la mise en place d'un atelier de transformation collectif en Saintonge Romane » (Pays de Saintonge Romane)
 - « La transition énergétique en cœur de Saintonge » (CDC cœur de Saintonge)
- Avis en opportunité du projet « Défi citoyen climat » porté par la CDA de Saintes
- Avis en opportunité du projet « Réalisation du projet Galaxie des pierres levées » porté par la CDC cœur de Saintonge
- Avis en opportunité du projet « Réhabilitation d'une nouvelle mairie et mise en place d'un réseau de chaleur » porté par la Mairie de Beurlay.

Introduction

Monsieur Sylvain BARREAUD, président du GAL, remercie les personnes présentes et constate avec regret que le double quorum nécessaire à la validité des votes n'est pas respecté.

Il propose toutefois de maintenir la réunion et de soumettre les décisions à des votes provisoires de la part de membres présents. Ces votes seront complétés par une consultation électronique à travers laquelle l'ensemble des membres titulaires du comité de programmation seront invités à faire part de leur vote

Le président du GAL évoque également un questionnement relatif au renouvellement des membres du GAL. En effet, les élections municipales de 2020 entraîneront certainement des changements d'élus au sein des communes, des intercommunalités, et donc au niveau des membres du collège public du GAL.

Cela signifie-t-il le renouvellement complet des membres du GAL, y compris les membres du collège privé ? Il est convenu que Boris LEBLAY, animateur-gestionnaire du GAL se rapprochera des services de la Région Nouvelle-Aquitaine pour connaître les modalités de renouvellement liées aux élections municipales.

Remplacement des membres démissionnaires

Présentation des membres démissionnaires

Collège privé :

Pascal HOUBRON – Ancien directeur de l'association « Office de tourisme de Saintes et de la Saintonge »

Anne CLAVEL – Artiste plasticienne

Collège public

Anne FOCKEDEVY – Adjointe au Maire à la commune de Les Gonds

En remplacement de monsieur Pascal HOUBRON, il est proposé que madame Laetitia ABEDIAYE, nouvelle directrice de l'office de tourisme de Saintes et de la Saintonge puisse rejoindre le comité de programmation.

Cependant, l'office de tourisme de Saintes et de la Saintonge ayant également changé de forme juridique, passant d'une association (statut privé) à un Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial (statut public), il convient de transférer l'office de tourisme dans le collège public.

Dans cette nouvelle configuration, le comité de programmation sera constitué de 12 membres titulaires du collège privé et 8 membres titulaires du collège public (contre 7 actuellement).

Pour pourvoir au remplacement de Madame Anne CLAVEL, Monsieur Benoit HAPIOT, son suppléant, accepte de devenir membre titulaire.

Pour pourvoir au remplacement de monsieur Pascal HOUBRON en tant que membre du collège privé, il sera proposé à Monsieur Thomas AUDOIN, son suppléant, de devenir membre titulaire. En cas de refus de ce dernier, ce poste de titulaire sera proposé à Jean-Jacques BOUTINET qui a manifesté le souhait d'occuper un poste de titulaire.

Enfin, il est proposé à monsieur Alain MARGAT de se rapprocher de ses collègues élus de la CDA de Saintes afin de lui trouver un suppléant, poste laissé vacant par le départ de Anne FOCKEDEY.

Composition originelle du comité de programmation et postes vacants

Collège privé : 12 titulaires

Titulaires		Suppléants	
NOM	Prénom	NOM	Prénom
BARRAUD	Jean-Michel	CARRAU	Nathalie
BOITARD	Yannig	BOUTINET	Jean-Jacques
Vacant (Anne CLAVEL)		HAPIOT	Benoit
COASSIN	Gérard	TINCHANT	Sébastien
CROC	Pascale	QUERE-JELINEAU	Caroline
DAUTRY-AUTIN	Eva-Maria	CARPENITO	Esperita
Vacant (Pascal HOUBRON)		AUDOUIN	Thomas
OCTEAU	Laurent	RADIN	Philippe
RIALLAND	Valérie	BRANGER	Véronique
ROBERT	Vincent	SOULET	Bruno
ROUAUD	Michel	BESSAGUET	Alain
SEBERT BADOIS	Christine	BITON	Dominique

Collège public : 7 titulaires

Titulaires		Suppléants	
NOM	Prénom	NOM	Prénom
BARREAUD	Sylvain	MACHEFERT	Patrick
CLASSIQUE	Jean-Claude	LAGUERRE	Christian
GRENON	Jean-Claude	ROBERT	Michel
MARGAT	Alain	Vacant (Anne FOCKEDEY)	
MASSIAS	Yves	MAJEAU	Stéphane
MORDANT	Jean-pierre	DUBOIS	Jacques
SAGOT	Jean-Pierre	De MINIAC	Daniel

Modifications proposées de la composition du comité de programmation

Collège privé : 12 titulaires

Collège public : 8 titulaires

Titulaires		Suppléants	
NOM	Prénom	NOM	Prénom
BARRAUD	Jean-Michel	CARRAU	Nathalie
BOITARD	Yannig	BOUTINET Jean-Jacques ou Vacant	
HAPIOT	Benoit	Vacant	
COASSIN	Gérard	TINCHANT	Sébastien
CROC	Pascale	QUERE-JELINEAU	Caroline
DAUTRY-AUTIN	Eva-Maria	CARPENITO	Esperita
AUDOIN Thomas ou BOUTINET Jean-Jacques		AUDOIN Thomas ou Vacant	
OCTEAU	Laurent	RADIN	Philippe
RIALLAND	Valérie	BRANGER	Véronique
ROBERT	Vincent	SOULET	Bruno
ROUAUD	Michel	BESSAGUET	Alain
SEBERT BADOIS	Christine	BITON	Dominique

Titulaires		Suppléants	
NOM	Prénom	NOM	Prénom
ABEDIAYE	Laetitia	Vacant	
BARREAUD	Sylvain	MACHEFERT	Patrick
CLASSIQUE	Jean-Claude	LAGUERRE	Christian
GRENON	Jean-Claude	ROBERT	Michel
MARGAT	Alain	Vacant	
MASSIAS	Yves	MAJEAU	Stéphane
MORDANT	Jean-pierre	DUBOIS	Jacques
SAGOT	Jean-Pierre	De MINAC	Daniel

L'ensemble de ces propositions sont validées par les membres présents

Point de situation sur l'évolution des dossiers

(Voir diapos 4 et 5 de l'annexe 1)

Information sur les modalités de gestion de fin du programme

Boris LEBLAY présente le nouveau calendrier proposé par la Région Nouvelle-Aquitaine pour l'instruction des dernières demandes d'aide. Ce calendrier a été établi afin de permettre le paiement de toutes les opérations avant le 31 décembre 2024.

Le président du GAL rappelle les enjeux de bien ajuster les modalités de gestion de fin de programme afin d'assurer l'entière consommation de l'enveloppe allouée au programme 2014-2020 tout en veillant au maintien d'une sélection transparente, objective et non discriminatoire des projets.

Pour cela, plusieurs modalités peuvent être mobilisées

- La mise en place d'une liste d'attente pour les projets à venir. En effet, les fonds restants se restreignant (sur l'enveloppe globale ou par fiche action), il convient de mettre en place un processus de sélection. La liste d'attente établit une priorité des projets en fonction de leur ordre d'arrivée.
- Opérer des transferts d'enveloppe entre les différentes fiches actions.
- Si aucun projet n'est identifié sur la fiche 8 « coopération », possibilité de transférer l'ensemble des fonds de cette fiche sur une ou plusieurs autres fiches.



Proposition d'évolution des fiches actions pour la gestion de fin de programme

Afin de s'assurer de l'entière consommation de l'enveloppe du programme 2014-2020, le président du GAL propose de dé plafonner les montants inscrits dans l'ensemble des fiches actions.

Certains membres du GAL évoquent un risque de se voir reprocher cette évolution des critères par rapport aux projets précédemment sélectionnés ou programmés. Il est rappelé que le comité de programmation a la possibilité de faire évoluer sa stratégie en fonction de l'analyse d'un contexte. De telles mesures d'ajustement ont déjà été prises auparavant par le comité de programmation (ex : instauration d'un plafond à 65000 €).

La proposition de dé plafonnement de l'ensemble des fiches actions est validée par les membres présents.

Le président demande aux membres s'ils souhaitent procéder à des transferts entre les enveloppes des différentes fiches actions.

Les membres présents ne souhaitent pas opérer de transfert d'enveloppe entre les fiches actions.

Le président demande aux membres la validation de l'instauration d'une liste d'attente pour les projets à venir.

Les membres présents valident l'instauration d'une liste d'attente des projets dont l'ordre sera basé sur les dates de réception des demandes d'aide.



Avis en programmation

« Animation 2017 » portée par le Pays de Saintonge Romane

Les opérations annuelles d'animation ne sont pas soumises à un vote en sélection.

L'opération « Animation 2017 » a été instruite favorablement par les services de la région pour un montant FEADER de 56 085.37 €.

Vote provisoire des membres présents : favorable.

« Animation 2018 » portée par le Pays de Saintonge Romane

Les opérations annuelles d'animation ne sont pas soumises à un vote en sélection.

L'opération « Animation 2018 » a été instruite favorablement par les services de la région pour un montant FEADER de 50 486.95 €.

Vote provisoire des membres présents : favorable.

« Démarches préalables à la mise en place d'un Atelier de Transformation Collectif » porté par le Pays de Saintonge Romane

Le projet « Démarches préalables à la mise en place d'un Atelier de Transformation Collectif » porté par le Pays de Saintonge Romane avait reçu un avis favorable en opportunité le 04/10/2016 pour une subvention FEADER de 9142.40 € puis un avis favorable le 28/03/19 pour un apport FEADER supplémentaire de 10 000 €.

Le dossier a été instruit favorablement par les services de la Région Nouvelle-Aquitaine pour un montant FEADER de 19 142.40 €.

Vote provisoire des membres présents : favorable.

« La Transition énergétique en Cœur de Saintonge » porté par la CDC Cœur de Saintonge

Le projet « La Transition énergétique en Cœur de Saintonge » porté par la CDC Cœur de Saintonge avait reçu un avis favorable en opportunité le 18/05/2018 pour une subvention FEADER de 54 400.00 €.

Le dossier a été instruit favorablement par les services de la Région Nouvelle-Aquitaine pour un montant FEADER de 54 400.00 €.

Vote provisoire des membres présents : favorable.

Avis en opportunité

« Défi citoyen climat » porté par la CDA de SAINTES

Le projet est présenté par Monsieur Alain MARGAT - Maire de Corme ROYAL et vice-président délégué au développement durable et au cadre de vie de la CDA de Saintes, et Madame Sarah CLAMMENS – Chargée de mission TEPOS.

(Voir la Fiche du Projet et le diaporama de présentation en annexe 2)

Précisions apportées lors de la présentation

- La 1^{ère} réunion de lancement s'est tenue le 12 décembre.
- 33 familles inscrites sur 6 équipes, avec 1 capitaine par équipe.
- Le défi se déroulera du 6 janvier au 30 avril 2020 avec une remise des prix fin mai.
- Des kits ont été fournis aux familles (wattmètre, économiseur d'eau, etc.) ainsi qu'un guide des 100 éco-gestes.
- La finalité est d'apporter du concret aux familles pour aller en chercher d'autre après et ainsi jouer un rôle d'« ambassadeur ».
- Pour les consommations d'énergie, la comparaison est faite par rapport aux consommations sur la même période en 2019 (vérifiées sur factures). Les données sont saisies dans un logiciel qui prend en compte la température extérieure afin de pondérer les résultats.
- « C'est bon pour la planète et le portefeuille ».

Les échanges suivants la présentation ont porté sur :

- Le choix des familles participantes
Il n'y pas eu de choix dans les familles sélectionnées. Un appel à candidature a été lancé. Sur cette première année, ce sont des personnes déjà sensibilisées qui participent, mais qui peuvent être sensibilisés sur certains aspects.
Concernant la représentation des zones urbaines et rurales, s'il n'y pas eu de sélection des familles, il n'y pas non plus que des familles de Saintes.
- La Communication auprès des habitants de la CDA
La communication a été réalisée au travers d'affiches, flyers, site internet, bus, bulletin municipaux, bulletin de l'agglomération.
- L'animation
Certains membres du comité de programmation soulignent que, s'agissant du poste financier le plus important du projet, il conviendra de s'assurer de la plus-value et de la reproductibilité de l'animation proposée. Les porteurs de projet précisent qu'une animation ne s'improvise pas et que la CDA ne possède pas de pôle animation en interne et n'a donc pas vocation à répliquer elle-même les animations les années suivantes. L'expérience sur « les familles à énergie positive » a montré qu'un soutien et un accompagnement étaient des clés de réussite pour le changement.

Vote provisoire des membres présents : favorable

Les membres du comité de programmation souhaitent un engagement de cette action dans la durée et seront attentifs aux suites qui seront données (communication des résultats en comparaison avec les situations de départ, diffusion auprès des familles non sensibilisées et des conseils municipaux qui peuvent être des relais).



« Réalisation du projet de la Galaxie des pierres levées » porté par la CDC Cœur de Saintonge

Le projet est présenté par Mathieu BARBAUD, Directeur Général des Services de la CDC Cœur de Saintonge, Alain TENENBAUM, Artiste-sculpteur et initiateur du projet de la Galaxie des Pierres Levées, et Thomas CHRYSOSTOME, président de l'association « Les LAPIDIALES »

(Voir la Fiche du Projet et le diaporama de présentation en annexe 3)

Précisions apportées lors de la présentation :

- Le projet est co-porté par l'association « Les Lapidiales », le département de Charente-Maritime et la CDC Cœur de Saintonge.
- L'association joue un rôle crucial dans l'animation du projet et du site.

Les échanges suivants la présentation ont porté sur :

- Les aides des collectivités.
Les aides DETR (Etat) et du département de Charente-Maritime sont sécurisées. Les engagements seront pris en février 2020 pour l'Etat et au printemps 2020 pour le Département. Il reste des incertitudes concernant la Région Nouvelle-Aquitaine. Les porteurs de projet se sont rapprochés des conseillers régionaux du territoire pour avoir leurs soutiens.
- Le suivi du projet dans le temps
Les membres du comité de programmation soulignent que ce projet a vocation à s'inscrire sur 40 ou 50 ans et s'interrogent sur la pérennité du suivi, surtout vis-à-vis de l'association. Des réflexions sont actuellement en cours pour sécuriser cet aspect. Cependant, le partenariat entre les 3 co-porteurs permet d'assurer une continuité du suivi. De plus, l'association va prochainement faire évoluer ses statuts pour prendre en compte ce temps long du projet.

Vote provisoire des membres présents : favorable



« Réhabilitation d'une nouvelle Mairie et mise en place d'un réseau de chaleur » porté par la Mairie de Beurlay

Le projet est présenté par Monsieur Gérard GANDAUBER, Maire de la Commune de Beurlay

(Voir la Fiche du Projet et le diaporama de présentation en annexe 4)

Les échanges suivants la présentation ont porté sur :

- Le devenir de la mairie actuelle
Elle sera reconvertie pour accueillir des commerces, des services et soins paramédicaux
- Les caractéristiques du bâtiment et de la localisation
Ce bâtiment était un ancien presbytère.
Le bâtiment réhabilité aura une surface inférieure à 300 m² (soit environ 100 m² par niveau).
Il dispose d'un parking libre d'accès.
- L'association des citoyens dans le cadre de ce projet
Ce projet de nouvelle mairie faisait partie du programme de l'équipe municipale élue.
- L'utilisation de l'espace associatif
La salle associative desservie par le réseau de chaleur est mise à disposition de l'association des aînées et toute autre association de la commune. Elle peut également être louée.

Vote provisoire des membres présents : réservé, en attente d'éléments complémentaires

Les membres du comité de programmation pointent des manques dans les éléments présentés et notamment :

- Un bilan thermique et énergétique
- Le détail des coûts présentés, notamment ceux liés à la performance énergétique du bâtiment.

Le porteur de projet sera invité à présenter ces éléments devant le comité de programmation qui se réunira en Février 2020.

Compte-rendu validé par Sylvain BARREAUD, Président du GAL, le 8 janvier 2020